



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 19 mai 2022
Convocation du : 13 mai 2022
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 27

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le dix neuf à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Catherine DE PARIS, Hugues QUESTE, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Dominique BAILLEUL, Rut LERNER-BERTRAND, Véronique NAEYE, Carole CASIER, Philippe CATTOIRE, Pierre VANNESTE, Sylvie DELANNOY-CUISINIER, Grégory PICKEU, Valérie PRINGUEZ, Thomas BLACTOT, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Caroline BAURANCE, Michel PLOUY, Catherine HALOS, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Laurent DERONNE, Martine COBBAERT, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ, Lahcem AIT EL HAJ, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Alexis DEBUISSON, Philémon BRUNET, ont délégué respectivement pour les représenter Jean-Louis MERTEN, Jean-Michel MONPAYS, Catherine DE PARIS, Céline LEROUX, Hugues QUESTE, Martine DUBREU, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, conformément à l'article L. 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETARE DE SEANCE : Thomas BLACTOT

DE22.094

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
APPEL A MANIFESTATION D'INTERET METROPOLITAIN
OBJECTIF CENTRALITE - CANDIDATURE

Autorisation - Approbation

☞

Par sa candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Objectif Centralité », dynamisation des centres villes et centres bourgs de la métropole lilloise, la Ville d'Armentières exprime son aspiration à être soutenue par la Métropole Européenne de Lille (MEL) afin de renforcer le dynamisme de son centre-ville et du bassin de vie.

La crise sanitaire a fragilisé les commerces de proximité. La Ville souhaite renforcer son intervention afin de consolider l'existant par la mise en œuvre d'un nouveau cadre partenarial.

A partir d'une stratégie partagée, la Ville ambitionne de concentrer les différentes interventions, les ressources et savoir-faire des partenaires locaux autour de l'initiative communale. Cette collaboration apportera des solutions les plus complètes possibles afin de répondre aux enjeux de revitalisation et de consolidation des centralités commerciales.

En répondant à cet appel à manifestation d'intérêt, la commune s'engage à respecter les principes de la charte « Objectifs Centralité » et notamment la prise en compte des quatre axes thématiques rappelés ci-dessous :

Axe 1 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré par l'accompagnement des entreprises situées dans le périmètre et la protection de la centralité ;

Axe 2 : Développer l'accessibilité, la mobilité, les connexions et les échanges de flux au bénéfice du fonctionnement de la centralité ;

Axe 3 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public en optimisant ses qualités marchandes ;

Axe 4 : Renforcer l'attractivité et promouvoir une diversité et une densité d'usages et de services y compris d'une acceptation élargie qui intègre le commerce non-sédentaire et l'économie de proximité (équipements, services publics, offre culturelle, de loisirs, services de santé, ...).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

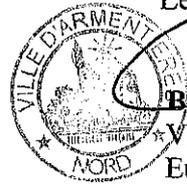
- valider la candidature à l'AMI métropolitain « objectif centralité »
- valider la Charte métropolitaine « objectif centralité » annexée au règlement
- autoriser Monsieur le Maire à :

- signer la Charte « objectif centralité »
- signer tout document permettant la mise en œuvre de l'AMI « objectif centralité »
- mettre en place le Comité local de projet dès notification par la MEL de l'entrée dans le cadre partenarial AMI « objectif centralité »

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,



Bernard HAESBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille